



## RÈGLEMENT NUMÉRO 431-2011

### RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 242 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-LOYOLA

**ATTENDU QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola désire amender le règlement numéro 242 ;

**ATTENDU QU'** avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la session du 6 septembre 2011 ;

**ATTENDU QUE** les pouvoirs conférés par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Daniel Valois et secondé par Sylvie Boucher et résolu unanimement que le projet de règlement portant le numéro 431-2011 soit adopté, pour valoir à toutes fins que de droit, et ledit conseil ordonne, statue et décrète ce qui suit :

**ARTICLE 1** Le préambule du présent projet de règlement en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

**ARTICLE II** Le but du présent règlement est d'amender le règlement de construction numéro 242, dont l'effet est de prohibé l'usage de remorque ou conteneur comme bâtiment et modifier une norme de construction avec l'usage de conteneur d'entreposage comme bâtiment accessoire.

**ARTICLE III** L'article 3.5 du règlement de construction numéro 242 est modifié par l'a des mots suivant après le mot nature de la deuxième ligne du premier paragraphe, soit « remorque, conteneur d'entreposage ».

**ARTICLE IV** L'article 3.5 du règlement de construction numéro 242 est de modifié par l'ajout du paragraphe suivant ; « L'usage d'un conteneur d'entreposage comme bâtiment peut être autorisé seulement si il est recouvert d'un nouveau revêtement extérieur conforme au présent règlement de construction et que la toiture soit modifié en ayant une pente 4 dans 12 minimum ».

**ARTICLE V** Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

*Jean-Luc Barthe*

Jean-Luc Barthe  
Maire

*Fabrice St-Martin*

Fabrice St-Martin  
Secrétaire-trésorier

Avis de motion donné à la session ordinaire du 6 septembre 2011.

Adopté à la session ordinaire du 1 novembre 2011.

Émission du certificat de conformité par la M.R.C. de d'Autray le 6 décembre 2011.

Avis public affiché entre 11 :00 et 12 :00 heures le 9 décembre 2011.

Parution dans le journal l'Action d'Autray édition du 14 décembre 2011.

*Jean-Luc Barthe*

Jean-Luc Barthe  
Maire

*Fabrice St-Martin*

Fabrice St-Martin  
Secrétaire-trésorier

